

DANIEL 6, 8.11-12.17.20-25

(traduction œcuménique)

⁸ Tous les ministres du royaume, les intendants et les satrapes, les conseillers et les gouverneurs, ont tenu conseil pour établir une constitution royale et mettre en vigueur un interdit : Quiconque, durant trente jours, adresserait une prière à quelque dieu ou homme excepté toi-même, ô roi, serait jeté dans la fosse aux lions.

¹¹ Lorsque Daniel sut que le rescrit avait été signé, il entra dans sa maison. Celle-ci avait des fenêtres qui s'ouvraient, à l'étage supérieur, en direction de Jérusalem. Trois fois par jour, il se mettait donc à genoux, et il priait et louait en présence de son Dieu, comme il le faisait auparavant. ¹² Alors ces hommes se précipitèrent et trouvèrent Daniel qui priait et suppliait en présence de son Dieu.

¹⁷ Alors le roi ordonna d'emmener Daniel, et on le jeta dans la fosse aux lions. Le roi prit la parole et dit à Daniel : «Ton Dieu, que tu sers avec constance, lui te délivrera.»

²⁰ Alors le roi se leva au petit matin, dès l'aube, et il alla en hâte à la fosse aux lions. ²¹

Comme il approchait de la fosse, il cria vers Daniel d'une voix affligée. Le roi prit la parole et dit à Daniel : «O Daniel ! Serviteur du Dieu vivant ! Ton Dieu, que tu sers avec constance, a-t-il pu te délivrer des lions ?» ²² Alors Daniel parla au roi : «O roi ! Vis à jamais ! ²³ Mon Dieu a envoyé son ange ; il a fermé la gueule des lions et ceux-ci ne m'ont fait aucun mal, car j'avais été trouvé juste devant lui ; et vis-à-vis de toi non plus, ô roi, je n'avais fait aucun mal.» ²⁴ Alors le roi fut tout heureux et il ordonna de hisser Daniel hors de la fosse. Daniel fut hissé hors de la fosse, et on ne trouva sur lui aucune blessure, parce qu'il avait cru en son Dieu. ²⁵ Le roi ordonna d'amener ces hommes qui avaient déposé contre Daniel : on les jeta dans la fosse aux lions, eux, leurs enfants et leurs femmes. Or ils n'avaient pas atteint le fond de la fosse, que les lions s'étaient emparés d'eux et avaient mis leurs corps en pièces.